

Solidarité avec l'Ukraine en Ardèche

Article créé le 04/03/2022 Mis à jour le 04/03/2022



La guerre déclarée à l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022, a d'ores et déjà poussé sur les routes de l'exil plusieurs centaines de milliers de personnes, dont de nombreuses familles, majoritairement des femmes et des enfants. Comme l'a indiqué le président de la République « la France prendra toute sa part dans l'accueil des ressortissants ukrainiens ».

• Mobilisation des services de l'État et des collectivités pour préparer l'accueil des ressortissants ukrainiens et répondre à leurs besoins de prise en charge

La préfecture de l'Ardèche a un rôle de pilotage de l'accueil des ressortissants ukrainiens. Dès le 1er mars, le Préfet de l'Ardèche a pris l'attache des élus afin de répertorier dans les prochains jours les propositions et initiatives possibles, en lien avec le secteur associatif, et construire ainsi un dispositif d'accueil coordonné. Ce recensement permettra d'avoir une meilleure visibilité sur l'offre d'hébergement en Ardèche et ainsi de s'organiser et répondre au mieux à la demande d'accueil des Ukrainiens déplacés. Les initiatives et propositions locales sont nombreuses, elles sont à l'image de l'élan de solidarité dans la société civile ardéchoise et au sein des élus locaux.

Le préfet de l'Ardèche a réuni vendredi 04 mars les grands élus du département pour évoquer l'organisation de l'accueil de ressortissants ukrainiens sur le territoire, en présence également de la Croix-Rouge et de l'association départementale de protection civile.

• Recensement des offres d'hébergement des personnes physiques (initiative citoyenne, particuliers)

Les personnes physiques qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens sont invitées à se signaler sur le site <https://parrainage.refugies.info/>

Cette plateforme a vocation à recenser des initiatives d'aide de différentes natures (insertion professionnelle, éducation, rencontres/loisirs), et en particulier les initiatives d'hébergement solidaire. Les particuliers volontaires seront mis en relation à cette fin avec des associations.

Les habitants qui souhaiteraient apporter une aide ont la possibilité de s'inscrire sur la plateforme <https://www.jeveuxaider.gouv.fr/>

• Collecte de dons

- La Croix-Rouge française lance un appel à dons, en soutien de la Croix-Rouge ukrainienne, du Comité International de la Croix-Rouge et de toutes les sociétés Croix-Rouge qui interviennent dans les pays limitrophes, pour venir en aide à toutes les populations touchées par le conflit.

Faites un don sur : <https://donner.croix-rouge.fr/urgence-ukraine/> ou par chèque à l'attention de : « Croix-Rouge française – Urgence Ukraine » à l'adresse suivante : Croix-Rouge française, CS 20011 - 59895 Lille cedex 9

Pour toute information concernant les dons : 09 70 82 05 05

- La Protection Civile appelle à la solidarité nationale pour soutenir la population. Une mission d'action humanitaire immédiate ainsi qu'un appel aux dons sont en cours. Les dons peuvent être effectués par sms en envoyant le mot « DON » au 92 3 92 ou via le site internet : don.protection-civile.org

Pour tout renseignement : mission.ukraine@protection-civile.org et 01 41 21 21 21

Avant de faire un don, consultez [La liste de dons matériels pour la mission Ukraine](#) (format pdf - 125.6 ko - 04/03/2022)

- Par ailleurs, deux partenariats nationaux ont été mis en place entre, d'une part, l'Association des Maires de France (AMF) et la Protection Civile, et d'autre part, les Départements de France et la Croix-Rouge pour centraliser les dons de toute nature.

- D'autres initiatives locales peuvent être mises en place, les donateurs potentiels sont invités à se rapprocher de leur mairie.